

ENSSIB

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport de stage

**Livre français et promotion de la lecture au
Cambodge : la médiathèque/bureau du livre**

Kéda Black

Centre culturel français du Cambodge, Phnom Penh
sous la direction d'Olivier Jeandel, directeur de la
médiathèque, responsable du bureau du livre

2000

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8149696

M 2000 DCB ST 03

ENSSIB

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport de stage

**Livre français et promotion de la lecture au
Cambodge : la médiathèque/bureau du livre**

Kéda Black

Centre culturel français du Cambodge, Phnom Penh
sous la direction d'Olivier Jeandel, directeur de la
médiathèque, responsable du bureau du livre

2000

Table des matières

I. AU SEIN DU CCF : MÉDIATHÈQUE ET BUREAU DU LIVRE, UNE DOUBLE RESPONSABILITÉ.....	4
I.1. LA MÉDIATHÈQUE.....	5
I.2. LE BUREAU DU LIVRE.....	9
II. LECTURE FRANÇAISE AU CAMBODGE ET COOPÉRATION : PROJETS ET ENJEUX. 12	
II.1. LA MÉDIATHÈQUE : PROBLÉMATIQUE D'UN PUBLIC PARTICULIER.....	13
II.2. LA MÉDIATHÈQUE : LA QUESTION DE L'ACCUEIL.....	15
II.3. JEUNE PUBLIC : AMÉNAGEMENT ET ACQUISITIONS.....	16
II.4. LE BUREAU DU LIVRE : PERSPECTIVES ET DIFFICULTÉS.....	18
CONCLUSION.....	20
Liste des documents présentés en annexe.....	21

Je remercie Olivier JEANDEL, directeur, ainsi que l'ensemble du personnel de la médiathèque du centre culturel français de Phnom Penh.

Ce rapport est le compte-rendu du stage de douze semaines effectué au centre culturel français du Cambodge (CCF) à Phnom Penh, au sein de la médiathèque, et auprès de son directeur, également en charge du bureau du livre français. La première partie décrit l'institution d'accueil et son fonctionnement, la seconde aborde les projets et enjeux qui l'animent, tout en évoquant ma propre activité au sein de l'établissement.

I. Au sein du CCF : médiathèque et bureau du livre, une double responsabilité.

L'actuel centre culturel français du Cambodge (CCF) est l'héritier de l'Alliance française ouverte en 1990 à Phnom Penh. Ses deux bâtiments, situés de part et d'autre de la rue Kéo Chéa, en plein coeur de la ville, abritent des cours de français, diverses manifestations culturelles (expositions, conférences, ateliers artistiques), un cinéma proposant plusieurs séances hebdomadaires, enfin une médiathèque doublée d'un centre de ressources sur la France. Il possède deux annexes provinciales, l'une à Siem Reap, à proximité du site d'Angkor, l'autre à Battambang, deuxième ville du royaume par sa population. Administrativement, son directeur est le conseiller culturel, Jacques GERARD, qui siège au service culturel de l'ambassade de France. Ses deux directeurs adjoints assument dans les faits les tâches d'organisation et de coordination des activités : l'un est chargé des cours de français, l'autre de l'action culturelle. La responsabilité de la médiathèque - centre de ressources est confiée à un bibliothécaire, Olivier JEANDEL, qui en est le directeur. Celui-ci se trouve en théorie sous l'autorité du directeur adjoint du centre chargé de l'action culturelle, (qui dépend lui-même du conseiller culturel de l'ambassade) mais il gère en fait de manière autonome le budget et le personnel de la médiathèque.

L'originalité du poste réside dans le fait que, depuis 1997, la bibliothèque du centre culturel français est aussi le siège du bureau du livre : le bibliothécaire directeur, responsable du projet documentaire de la médiathèque, est également en charge de la coopération pour le livre et l'écrit. C'est donc depuis le CCF (lieu bien distinct du service culturel, situé quant à lui au sein de l'ambassade) que sont menées les différentes actions de coopération du poste en direction du livre et de la lecture. Il va sans dire que pour le directeur de la bibliothèque (et donc pour le stagiaire placé auprès de lui), le cumul des deux responsabilités, induit par des réductions budgétaires, rend les tâches plus intéressantes et plus variées - mais aussi plus lourdes et difficiles à coordonner.

Il s'agit donc pour le responsable de « promouvoir la diffusion de l'écrit en langue française »¹, d'une part en développant la bibliothèque du CCF, qui fait office de référence dans la ville, d'autre part en menant différentes actions de coopération avec les acteurs cambodgiens dans le domaine de la documentation, des bibliothèques et de l'édition. Les textes définissant les compétences des bureaux du livre insistent sur leur mission, à savoir « d'affirmer la place de l'écrit comme vecteur essentiel de la culture française au sens le plus large ». En fait, au vu de la situation cambodgienne, où l'on doit faire le constat d'un net retard dans le domaine de la documentation, des bibliothèques et de l'édition, on s'aperçoit que les efforts doivent être conçus aussi pour favoriser la diffusion du livre et de la lecture en général, et pas uniquement en langue française ou en rapport avec la culture française. Il faut rappeler qu'il n'existe pas au Cambodge de réseau de lecture publique, et que l'édition est quasiment inexistante. La promotion du français se justifie par ailleurs en rapport avec la forte progression de l'anglais comme langue étrangère concurrente : il serait dommage que l'anglais s'impose au Cambodge comme la seule langue étrangère largement pratiquée. Le trilinguisme est un atout pour le pays, et le français au même titre que l'anglais reste le vecteur d'une littérature et d'une documentation sur le Cambodge essentiel au pays pour la réflexion sur sa propre histoire et son identité.

I.1. La médiathèque

En 1991, une bibliothèque est créée dans le cadre de l'Alliance française, devenue depuis le CCF, Centre culturel français du Cambodge. Elle connaît très rapidement un grand succès auprès du public des Cambodgiens francophones, et des expatriés. En 1995, s'ouvre, dans le deuxième bâtiment qu'occupe le CCF de l'autre côté de la rue, une bibliothèque pour enfants. Une vidéothèque est installée en 1996. La bibliothèque fait également office de centre de ressources sur la France contemporaine et de centre de documentation technique. Enfin, chacune des deux

¹ Extrait de la note datée du 13 avril 2000, de la Direction de la coopération culturelle et du français aux chefs de poste diplomatique et consulaire, ayant pour objet la Compétence transversale des bureaux du livre.

annexes provinciales du centre culturel, à Siem Reap et à Battambang, possède sa propre bibliothèque.

La médiathèque, d'une surface totale d'environ 460 m², est située dans l'enceinte du CCF de Phnom Penh. Ses différents services - section « adultes », section « jeunes », vidéothèque-audiothèque et section multimédia - y occupent des emplacements distincts. La bibliothèque adultes se trouve au deuxième étage du centre. Sur 200 m², elle possède 70 places assises, dont 17 chauffeuses, et offre au public ses collections générales (fiction et documentaires), un espace périodiques, un fonds Cambodge - Asie ainsi qu'un centre de ressources sur la France. Outre les livres et les périodiques, elle contient également des cédéroms et vidéocassettes documentaires. La vidéothèque-audiothèque, située au rez-de-chaussée de l'établissement, occupe un local de 75 m². La section vidéo comprend essentiellement des fictions françaises et étrangères, mais aussi des documentaires sur les arts et loisirs, et des cassettes destinées à un public jeune. La collection de CD est orientée surtout vers la chanson française. La salle est équipée de 11 téléviseurs et magnétoscopes permettant au public de visionner sur place les vidéocassettes, et de 4 baladeurs pour l'écoute des disques. La salle multimédia jouxte la vidéothèque. Elle est équipée de dix ordinateurs neufs, proposant au public l'accès à Internet et la consultation des cédéroms, et permettant l'organisation de formations multimédia. La bibliothèque jeunesse occupe 100 m² dans le bâtiment de l'autre côté de la rue, avec 50 places assises, et contient 3000 documents. N'ayant jamais été rénovée, son état contraste avec la modernité des espaces adultes et vidéo - multimédia. Enfin, les deux bibliothèques des annexes provinciales sont comparables tant par leur dimensions (70 m² pour Siem Reap, 50 m² pour Battambang) que par leur nombre d'inscrits (200 chacune, Cambodgiens à 90%) et le volume de leur fonds (4000 documents). L'état général en est comparable à celui de la bibliothèque de Phnom Penh avant son réaménagement : mobilier de fabrication obsolète, inadapté et ne favorisant pas la mise en valeur des collections et le bon accueil du public.

En effet, l'ensemble « médiathèque » de Phnom Penh, tel qu'il apparaît actuellement, est le résultat d'une importante rénovation, initiée en 1997, visant à améliorer et moderniser ses services, et à fédérer son dispositif documentaire. Cette rénovation commence par le regroupement en un seul espace de consultation et de travail de la bibliothèque adultes et du centre de documentation technique, qui occupaient des locaux différents. L'année 1998 voit le réaménagement complet de la

bibliothèque adultes : travaux de rénovation, achat de mobilier spécialisé importé de France, installation d'un système antivol, réorganisation des collections. La rénovation intégrale, accompagnée de l'informatisation de la vidéothèque, s'achève début 2000. A l'automne 2000 s'ouvre à côté de la vidéothèque l'« espace multimédia ». Ces efforts d'équipement et d'aménagement s'accompagnent d'une mise à jour et d'un enrichissement des fonds : renouvellement à 25 % des collections de la bibliothèque, après un important désherbage, constitution du fonds de CD audio, acquisition de nouvelles vidéocassettes.

La médiathèque possède actuellement environ 17.000 livres, dont 2.800 au secteur jeunesse, 60 titres de périodiques, dont 10 au secteur jeunesse, environ 100 cassettes et 600 CD audio, 2.000 vidéocassettes et une centaine de cédéroms. L'ensemble des collections est en libre accès. Les documents, quel que soit leur support, peuvent être empruntés, à l'exclusion des périodiques et des ouvrages de référence. L'emprunt exige l'adhésion payante (sauf pour les étudiants et professeurs du CCF) à la médiathèque. Deux formules existent selon que l'on souhaite emprunter aussi des documents audio et vidéo ou seulement des livres. La classification adoptée pour les ouvrages est une CDU simplifiée. L'informatisation du catalogue et du prêt date de 1994 : le logiciel BCDI, conçu à l'origine pour les centres de documentation des collèges et lycées, a été choisi en raison de son prix très bas. La nouvelle version vient d'être installée. Le responsable de la bibliothèque s'en montre satisfait, étant donné le volume relativement limité des collections. Cependant, le public ne dispose pas de l'accès au catalogue, et doit s'adresser au personnel pour rechercher une référence.

La bibliothèque se distingue par ses horaires d'ouverture particulièrement larges : elle ouvre ses portes au public sept jours sur sept, de 8h 30 à 11h30 et de 14h à 19h, sauf le lundi matin et le dimanche après-midi - ce qui représente tout de même 48 heures d'ouverture hebdomadaires. Le directeur souhaiterait réduire un peu ces horaires pour obtenir un jour de fermeture hebdomadaire, mais se heurte à la résistance d'une partie du public.

Le personnel se compose du directeur, expatrié recruté local, qui assume toutes les tâches de direction, de gestion et de contrôle, et de 15 agents cambodgiens. L'éclatement des locaux au sein de la médiathèque et les horaires d'ouverture larges expliquent cet effectif assez élevé. La moitié des agents a suivi des stages professionnels en France ; ils sont certainement devenus les bibliothécaires

les plus compétents du royaume. L'action de formation est toujours une des priorités dans le programme de la médiathèque, tout particulièrement à un moment où elle se tourne résolument vers le multimédia. On note qu'une des bibliothécaires vient d'effectuer, en octobre, un stage d'un mois à l'Enssib.

La rénovation récente, et la politique active d'acquisition, ont assuré à la nouvelle médiathèque son succès public, en accroissant la fréquentation et en développant la pratique de l'emprunt. Les prêts et les inscriptions ont triplé depuis 1998 auprès des publics visés : étudiants du CCF et des universités, qui privilégient l'emprunt de documents pédagogiques, de livres techniques et de BD (consultation sur place d'usuels, de périodiques, de CD et vidéos) ; francophones confirmés, affectionnant les périodiques, les ouvrages consacrés au Cambodge et la fiction vidéo et imprimée ; anglophones soucieux de s'informer sur la France et le Cambodge et de perfectionner leur pratique du français (par exemple emprunt de films français sous-titrés en anglais).

La médiathèque poursuit une politique d'animation culturelle, qui se traduit par l'heure du conte au secteur jeunesse et la participation aux conférences et expositions programmées par le CCF. La médiathèque a également organisé en 1999 une série de manifestations au cours de l'opération « Lire en fête » en relation avec le secteur des activités culturelles : cycle de conférences, expositions, animations autour de la lecture.

Les orientations actuelles : attirer le jeune public, favoriser l'accès des bibliothécaires cambodgiens et du public en général à la société de l'information.

Aujourd'hui, pour disposer d'une médiathèque et d'un réseau documentaire complet, il reste au CCF à mettre en place un « centre de ressources jeunesse » et à optimiser l'aménagement des bibliothèques de ses deux annexes provinciales : il s'agit en fait de la rénovation de la bibliothèque jeunesse et des bibliothèques des annexes provinciales de Siem Reap et Battambang. La programmation pour l'année qui vient privilégie ces projets, et prévoit notamment la venue d'un spécialiste de la lecture jeunesse, qui fait encore défaut. Ensuite, l'action de formation du personnel doit être poursuivie, que ce soit par la demande de stages en France ou par des formations sur place, en particulier aux nouvelles technologies. Une première session a permis dès octobre d'inaugurer la nouvelle « salle multimédia », au cours de laquelle a été réalisée la première ébauche du site Internet du CCF. Plus largement, il est prévu maintenant d'exploiter au mieux les ressources

informatiques nouvellement installées avec la mise en place de formations destinées à tous les publics et l'organisation de l'accès à Internet.

I.2. Le bureau du livre

Le bureau du livre conduit un certain nombre d'opérations, en coopération avec différents acteurs cambodgiens du livre et de la lecture. Celles-ci sont régies par l'accord-cadre de coopération culturelle, scientifique et technique, signé en 1994 entre les deux Etats², et par les procès-verbaux des commissions mixtes franco-cambodgiennes lui faisant suite³.

Le bureau du livre assure d'abord le suivi de deux principaux projets faisant l'objet d'une convention avec le ministère de la culture cambodgien.

Le premier concerne la restauration du fonds patrimonial « Indochine » de la bibliothèque nationale du Cambodge, engagé en 1994 en collaboration avec la bibliothèque nationale de France, qui a impliqué notamment l'aménagement de l'aile ouest du bâtiment, la formation en France d'une relieuse, un traitement contre les insectes. Même si le gros du travail est achevé, il s'avère que le maintien et l'exploitation du département patrimonial ne peuvent se faire sans un suivi technique de la part des Français.

Le second consiste en l'appui au fonctionnement du bibliobus remis en 1995 à la direction du livre et de la lecture cambodgienne. Le poste prend en charge l'achat d'ouvrages en français comme en khmer. L'acheminement d'un second bibliobus, envisagé à l'origine pour 2001, est remis en cause, en raison du doublement des coûts (déjà élevés) qu'il provoquerait nécessairement. Le bibliobus

² « Accord-cadre de coopération culturelle, scientifique et technique entre le gouvernement du royaume du Cambodge et le gouvernement de la République française », signé le 10 mai 1994. Cet accord prévoit la tenue de commissions mixtes franco-cambodgiennes tous les deux ans, alternativement dans l'un ou l'autre Etat.

³ Les dispositions concernant le livre sont souvent vagues. Seul le procès-verbal de la deuxième session, tenue en juillet 1997, consacre un paragraphe à la « Politique du livre et des bibliothèques », qui se déclinent en cinq projets - bibliothèque nationale, archives nationales lecture publique/bibliothèque mobile, promotion du livre français, centres de documentation.

apparaît certes comme un grand succès, au vu de l'affluence que provoque ses tournées ; mais il n'est pas certain qu'il constitue la meilleure réponse à l'absence de réseau de lecture publique. Outre ces deux projets, le bureau appuie l'initiative cambodgienne de création d'une association des bibliothécaires cambodgiens, dont il encourage les activités.

Par ailleurs, le bureau du livre s'est engagé par convention depuis 1994 à reconstituer et soutenir les centres de documentation de certains ministères, auxquels il fournit des ouvrages et une assistance technique. En fait, faisant le constat de la mauvaise exploitation des ressources mises à disposition des fonctionnaires, le poste a décidé de ne maintenir la coopération qu'avec les centres du ministère des affaires étrangères et de la présidence du conseil. Outre ces deux institutions, une aide ponctuelle (acquisitions, assistance technique) est apportée à d'autres bibliothèques cambodgiennes qui font une place à la francophonie : certaines bibliothèques universitaires, la bibliothèque du Musée National, la bibliothèque d'un lycée « classes bilingues » etc.

Enfin, le poste remplit sa mission de soutien à l'édition et à la traduction. Par des achats, il apporte son aide à une poignée d'organisations qui composent le paysage éditorial cambodgien : par exemple au CEDORECK⁴, à des ONG comme le SIPAR⁵, qui publie des ouvrages pour la jeunesse en khmer traduits du français, ou encore à l'entreprise privée GRAPHIC ROOTS qui fait paraître le bimensuel pour enfants « *Tam Tam* ». Cette politique se traduit aussi par des opérations ponctuelles, telle la publication, en collaboration avec la maison CASTERMAN, d'un épisode de « *Tintin* » traduit en langue khmère. La traduction d'ouvrages français en langue khmère est rendue possible par l'existence au sein du département de français de l'université royale de Phnom Penh d'un cercle de traduction, créé par le bureau du livre français, qui participe à l'approvisionnement de la bibliothèque du dit département. Les efforts de traduction d'ouvrages français visent autant à fournir au public cambodgien une matière éditoriale qu'à promouvoir la production française. Le livre et la presse français sont promus par ailleurs grâce au soutien à la librairie française au Cambodge (DG DISTRIBUTION) et aux journaux francophones.

L'ensemble des actions du poste, médiathèque et bureau du livre réunis, avait en 2000 un budget total de 630.000 francs, soit le double du chiffre de 1999

⁴ Centre de documentation et de recherche sur la civilisation khmère

(315.000 francs). Cette forte augmentation a été une surprise après plusieurs années de réduction des crédits (le budget atteignait 900.000 francs en 1995), qui expliquent notamment la fusion assez atypique, en 1997, des deux postes de responsable du bureau du livre et directeur de la bibliothèque. Pour l'année 2001, il est fort probable que l'on revienne à des sommes beaucoup plus modestes, comparables voire inférieures à celles des années précédentes.

Les actions sont nombreuses, les crédits limités : la tendance actuelle s'oriente vers le resserrement. Il s'agit désormais d'évaluer l'efficacité réelle des actions lancées ces six dernières années et de recentrer les efforts sur des buts prioritaires. C'est pour cette raison que le poste a demandé la venue d'un expert : la mission de quinze jours de Jean-Marie ARNOULT, inspecteur général des bibliothèques, a eu lieu ^{du} cet ^{mois} octobre. Ainsi, la politique menée en faveur des centres de documentation des ministères est remise en cause. Le renouvellement de l'opération « bibliobus » est plus qu'incertain. Même le programme concernant la bibliothèque nationale suscite de nombreux doutes. C'est souvent, semble-t-il, le manque de relais pris par les institutions cambodgiennes qui compromet les projets de coopération. On ne peut que déplorer l'absence totale de moyens financiers, techniques et humains mis par le gouvernement cambodgien à la disposition du ministère de la culture et, encore plus de la direction du livre et de la lecture.

Aujourd'hui, qu'il s'agisse d'optimiser l'offre de la médiathèque ou d'apporter son soutien aux acteurs du livre au Cambodge, deux ambitions prioritaires animent la politique du poste : développer la lecture publique, qui commence par les plus jeunes, et aider le Cambodge à entrer dans la nouvelle société de l'information.

⁵ Acronyme de « soutien à l'initiative privée pour l'aide à la reconstruction ».

II. Lecture française au Cambodge et coopération : projets et enjeux.

En tant que stagiaire au sein de la médiathèque, j'ai pu en observer l'activité quotidienne. Placée auprès de son responsable, Olivier JEANDEL, j'ai suivi l'exécution des différentes tâches assumées, d'une part en *intra-muros*, pour la direction de l'établissement en lui-même, et d'autre part, vers l'extérieur, pour la coordination des actions menées par le bureau du livre - ces deux aspects n'étant pas dissociés dans l'exercice ordinaire de ses fonctions. Concernant la médiathèque, j'ai été associée à la fois, de façon ponctuelle, à des prises de décision liées au fonctionnement ordinaire (par exemple sélection de titres pour des commandes), mais aussi à une réflexion plus large sur la politique à mener à moyen terme. Globalement, les travaux demandés peuvent être rattachés à une réflexion sur deux principales thématiques : d'abord les choix documentaires à effectuer en direction du public particulier d'un tel établissement ; ensuite les modalités de l'accueil de ce public.

Plus concrètement, les principales tâches accomplies pour la médiathèque ont porté sur les points suivants :

liés à la première thématique citée

- préparation d'une commande de cassettes vidéo
- périodiques : révision de la liste des abonnements

liés à la seconde thématique

■ l'accueil et le problème de l'éclatement des lieux composant la médiathèque au sein du bâtiment du CCF

- guide du lecteur : réalisation d'une ébauche

combinant les deux thématiques citées

■ le futur réaménagement de la bibliothèque jeunesse : aspects matériels, rangement des collections, choix d'acquisitions

- mission en province au centre culturel de Battambang

Concernant les activités de coopération du poste, le responsable attendait surtout un « audit » des établissements et institutions concernés, lui permettant de mesurer leur efficacité tout en bénéficiant d'un regard extérieur et en partie « naïf » :

cela s'est traduit principalement par des visites et des entretiens suivis de la rédaction de comptes-rendus.

- bibliothèque nationale, archives nationales : suivi de la visite de l'expert
- audit des centres de documentation du ministère des affaires étrangères et de la présidence du conseil
- visite de la bibliothèque du département français de l'université royale de Phnom Penh, de bibliothèques universitaires, de la bibliothèque d'un lycée « classes bilingues » à Kompong Cham, de bibliothèques spécialisées (Musée national, Institut bouddhique)
- rencontre avec des acteurs de l'édition (enfantine principalement)

II.1. La médiathèque : problématique d'un public particulier

La sélection des titres pour une commande de cassette vidéo, tout comme la révision pour l'année prochaine de la liste des abonnements de périodiques, appellent tout naturellement à interroger, plus largement, la politique d'acquisition de l'établissement, celle-ci résultant de la détermination des publics visés.

Pour les cassettes vidéo, la priorité étant de posséder un fonds représentatif du cinéma français, il s'agit d'abord de combler quelques lacunes (grands classiques) et de se mettre à jour en fonction des sorties récentes. Il est décidé également d'acquérir des films français sous-titrés en anglais, pour satisfaire et attirer un public anglophone, expatrié ou cambodgien. Quant au cinéma étranger, nombre de titres classiques sont déjà présents. Comment effectuer ensuite la sélection parmi les sorties plus récentes ? Aller dans le sens du public et choisir des films à grand succès ? Choisir la V.F. ou la V.O., plus « élitiste » (sachant que la première option a été la plus souvent retenue jusqu'à maintenant) ? Ces questions semblent très ordinaires et communes à toute médiathèque de « lecture publique ». Toutefois, des paramètres particuliers sont à prendre à compte : certes, le public anglophone, comme on l'a dit, n'est pas à négliger, cependant on s'adresse aussi à des Khmers francophones débutants qui n'ont pas fait le choix d'apprendre l'anglais. Ici, la problématique dépasse le débat classique d'une offre de qualité, risquant de paraître élitiste, contre le choix plébiscité par le « grand public ».

Quant aux abonnements, l'observation des pratiques des lecteurs et l'interrogation du personnel permettent de dégager des préférences. Les plus intéressantes concernent la presse magazine : elles ne vont pas toujours dans le sens des recommandations fournies par la littérature spécialisée. D'une manière générale, on retient un goût très prononcé pour des parutions du style *Paris-Match* ou *Voici*. Lorsque sur un même thème, il existe un choix entre un titre plus raffiné, plus élégant ou plus complexe et un autre plus « populaire », c'est souvent le second qui est préféré, même s'il est considéré comme de moins bonne qualité selon l'avis des professionnels⁶. Faut-il, malgré tout, faire figurer *Les Cahiers du Cinéma*, comme une référence complète et de qualité sur le cinéma, tout en sachant qu'il ne sera consulté que par un public d'expatriés cultivés, ou privilégier *Première*, plébiscité par le plus grand nombre ? Faut-il faire l'effort budgétaire nécessaire au maintien des deux alternatives ?

Les questions soulevées sont les mêmes quel que soit le support concerné. Le document exposant la politique d'acquisition de la médiathèque, rédigé par Olivier JEANDEL, est un outil efficace pour aider ces choix. Il précise que l'objectif déclaré de la direction est de développer la pratique de la lecture chez le public cambodgien fréquentant la bibliothèque. Outre la lecture utile, résultat des prescriptions de lecture des enseignants, il convient d'éveiller et de soutenir le goût d'une lecture plaisir chez les jeunes Cambodgiens. Il note par ailleurs que si les Cambodgiens, étudiants dans leur majorité au CCF ou dans certaines facultés de la capitale, utilisent déjà les services proposés (lecture sur place, consultation des cédéroms), leur pratique de l'emprunt des livres reste insuffisante, elle seule pourra consolider leur goût de la lecture et leur pratique de la langue française. En bref, il est dit que « le bibliothécaire devra privilégier les acquisitions des genres prisés du public cambodgien » et que « l'offre des genres empruntés uniquement par les expatriés sera maintenue (...) mais ne fera pas l'objet d'un investissement supplémentaire ». Le même document détaille les orientations à privilégier rayon par rayon. Parmi celles-ci, on peut retenir par exemple⁷ : l'accroissement du fonds de bandes dessinées, qui « correspond au goût du public cambodgien pour l'image » ; le maintien et la mise à

⁶ Par exemple, *Sciences et vie* contre *Science et Avenir*, *Cuisine actuelle* contre *Elle à table*,

⁷ Il serait trop long de décrire ici en détail l'ensemble de la politique d'acquisition rayon par rayon.

jour du fonds Cambodge, trésor de documentation sur l'histoire, l'actualité, la géographie et le patrimoine artistique du pays ; l'approvisionnement en ouvrages de référence et en ouvrages de vulgarisation⁸, utiles aux étudiants en lettres, droit ou sciences qui fréquentent la bibliothèque. Ces priorités illustrent nettement les caractères spécifiques de la médiathèque - résultant non seulement de son appartenance au réseau des centres culturels français à l'étranger (et communes à tous les établissements du même type), mais aussi des particularités du milieu cambodgien : en l'absence de toute alternative de lecture publique, un public visé jeune, francophone à des niveaux variés, dont il faut satisfaire les attentes éducatives mais aussi favoriser le goût de la lecture ; une édition nationale très faible, rendant impossible la constitution d'un fonds « centre de ressources » dans la langue locale comme il est fait dans les centres culturels dans d'autres pays.

II.2. La médiathèque : la question de l'accueil.

Comme on l'a vu plus haut, l'actuelle médiathèque est le résultat d'un récent effort de rénovation. Maintenant que l'ensemble est achevé, il devient possible de réfléchir à la meilleure façon d'exploiter les nouvelles structures pour optimiser l'offre au public. La médiathèque n'est pas un établissement autonome, elle s'inscrit dans le cadre du centre culturel. L'agencement au sein du CCF des différents espaces appartenant à la médiathèque pose certains problèmes : le manque d'unité induit la difficulté du repérage et aggrave l'absence de visibilité de la bibliothèque, située au deuxième étage du bâtiment. Le CCF dispose au rez-de-chaussée d'un grand hall occupé au centre par une borne d'accueil, à gauche en entrant par un espace librairie (concedé gratuitement au libraire français), au fond par un espace télévision (avec des fauteuils, diffusant en continu les programmes de TV5 Asie), le reste de ce vaste espace, vers la droite, étant réservé aux expositions. Le responsable souhaiterait rendre la bibliothèque visible dès ce hall d'entrée ; j'ai participé à la réflexion sur ce sujet⁹ : la principale proposition retenue est l'aménagement d'un petit espace « vitrine » réservé à la médiathèque dans le hall.

⁸ Les collections du type *Repères Pratiques*, chez NATHAN, s'avèrent particulièrement adaptées.

Plusieurs difficultés se présentent, inhérentes à la nature du contexte : la médiathèque s'inscrit dans le cadre du centre culturel, il faut donc tenir compte des volontés des autres responsables ; plus prosaïquement, les espaces du rez-de-chaussée sont très ouverts sur l'extérieur, donc vulnérables et surtout exposés à la poussière.

Le deuxième volet de l'amélioration de l'accueil est la réalisation d'un guide du lecteur, dont ne dispose pas encore la médiathèque. Il m'a été demandé d'en réaliser une ébauche, à partir de la fiche descriptive existante actuellement proposée aux lecteurs¹⁰. Il s'agissait de mettre en valeur les fonds spécifiques et d'insister sur les services offerts, comme la possibilité de visionner des films ou d'écouter des CD, sur place et gratuitement. Cette ébauche a été utilisée lors de la première formation à Internet destinée aux professionnels, pour la réalisation du site de la médiathèque. Dans sa version papier, le guide sera présenté sous forme bilingue français-khmer, voire, dans l'idéal, trilingue, avec l'anglais.

II.3. Jeune public : aménagement et acquisitions.

Lors de la mission en province, à Battambang, j'ai rencontré des problématiques proches de celles soulevées par le projet de réaménagement de la bibliothèque jeunesse à Phnom Penh. Elles concernent à la fois l'aménagement des locaux, l'accueil et les choix d'acquisitions. L'annexe du centre culturel de Battambang possède une petite bibliothèque orientée surtout vers un public jeune et en grande majorité cambodgien - ce qui la rapproche de la section jeunesse du CCF de la capitale. Deux principaux problèmes communs se posent.

En premier lieu, l'aménagement : les deux espaces concernés sont agréables et chaleureux, et ne manquent pas de charme, ouverts sur l'extérieur, avec des ventilateurs, un mobilier en bois...Il est vrai qu'en comparaison, la bibliothèque adultes est d'un abord plus froid, plus ordinaire, moins exotique. Pourtant, elle est mieux adaptée à sa fonction. Cette adéquation passe d'abord par l'installation d'un mobilier moderne et spécialisé : le responsable pensait avoir de nouveau recours à la

⁹ Voir l'annexe III pour les propositions concernant le hall d'accueil.

¹⁰ Voir l'annexe IV. Le guide de la médiathèque de l'institut français de Londres a été une source d'inspiration.

maison Borgeaud, qui a équipé la bibliothèque adultes, et proposé un devis pour le secteur jeunesse, que j'ai pu examiner. Ensuite, l'ouverture sur l'extérieur nuit à la conservation des documents : malgré un entretien régulier des locaux, les livres sont couverts de poussière. Un local fermé, équipé de la climatisation est une alternative certes beaucoup moins agréable mais plus protectrice - il n'est pas certain qu'elle soit réalisable.

En second lieu, les choix documentaires : ceux-ci concernent autant les acquisitions que la manière de les présenter aux jeunes lecteurs, à travers une classification judicieuse et des animations appropriées. Il est difficile de choisir des ouvrages adaptés à des francophones débutants, et aussi de les ranger par classe d'âge. L'âge prévu par l'éditeur n'est pas forcément adéquat. Proposer des livres destinés à la classe d'âge inférieure est souvent la solution retenue, est-elle idéale ? Il est essentiel également de proposer une offre adaptée aux adolescents. Quoi qu'il en soit, il s'avère bon de privilégier les livres richement illustrés, ceux qui proposent des activités (dessin, pâte à sel, déguisements), ceux accompagnés d'un support audio ou vidéo, ainsi que certains thèmes éducatifs appréciés aussi des parents (santé, environnement). Les revues sont également un support apprécié. L'organisation d'animations (comme « l'heure du conte »), parfois appuyées par la vidéo, connaît toujours un grand succès. Toutes ces questions font ressentir cruellement l'absence d'une personne spécialisée dans la littérature et les bibliothèques pour la jeunesse. Avec l'éloignement, il est difficile pour les responsables des acquisitions de choisir ce type de livres, basés sur l'attrait visuel, sans avoir la possibilité de les voir dans une librairie ou de visiter un salon spécialisé. La venue d'un spécialiste de la littérature jeunesse est programmée pour l'année 2001, pour une durée encore indéterminée.

La mise en place d'une offre adaptée aux jeunes lecteurs, soigneusement sélectionnée et différenciée par classe d'âge, est essentielle. Certes, elle ne touche *a priori* qu'un public restreint de francophones¹¹. Mais elle doit contribuer à promouvoir auprès des plus jeunes le livre, français ou non, et le goût de la lecture en pleine renaissance dans une société en reconstruction. Elle est complétée par les actions de coopération menées par la France en faveur de l'écrit.

¹¹ bien qu'il ait été décidé d'inclure des livres en khmer dans les collections - sachant que l'offre en ce domaine est de toute façon encore très limitée.

II.4. Le bureau du livre : perspectives et difficultés.

Mon suivi des actions conduites par le bureau du livre est matière à la réflexion sur le thème du mémoire réalisé à la suite de ce stage. Il s'est agi d'un travail plus prospectif qu'actif. Ainsi, plutôt que d'analyser et discuter les politiques à mener en matière de livre et d'écrit (ce qui fait l'objet du mémoire), je tenterai ici de montrer comment se traduit pour le directeur la responsabilité du bureau du livre, quel type de tâches lui incombent, et par quels mécanismes sont mises en place les différents projets.

La plupart des actions en cours ont été lancées au cours des cinq dernières années. Le poste se trouve maintenant dans une période de suivi, mais aussi de remise en question et éventuellement de réorientation des politiques. Pour la gestion de la médiathèque, le directeur est autonome : même s'il dépend de la politique culturelle de l'établissement, il est à l'origine des décisions. Les projets de coopération, quant à eux, naissent souvent à un niveau différent. Le responsable du bureau est chargé surtout de les mettre en place et d'assurer leur suivi. Pour l'initiative, il dépend de ses supérieurs hiérarchiques, et de ses collaborateurs français ou cambodgiens. Les projets, comme il a été dit plus haut, sont régis par un accord-cadre datant de 1994, et font suite à des décisions formulées lors des commissions franco-cambodgiennes réunies depuis tous les deux ans. Cependant, ces textes restent souvent vagues, ce qui a le mérite de laisser une large marge de manoeuvre ; il en résulte malheureusement en contrepartie que les parties ne se sentent pas toujours suffisamment liées pour s'efforcer de mener à bout les projets conçus. Et surtout, leur concrétisation effective exige un gros travail.

Certains projets résultent d'une sollicitation provenant de la partie cambodgienne¹². C'est le cas par exemple du programme concernant les archives nationales (qui sera très prochainement mis en train), réclamé par un secrétaire d'Etat

¹² effectuée auprès du responsable du bureau du livre, du conseiller culturel, parfois de l'ambassadeur

de la présidence du conseil¹³. D'autres naissent d'une initiative commune, souvent héritée du passé, et impliquent des établissements français jumeaux : la bibliothèque nationale du Cambodge est un fruit de la colonisation française ; la collaboration actuelle avec la bibliothèque nationale de France s'impose naturellement. D'autres encore sont nés d'une initiative française, comme l'idée du bibliobus. Ces projets ont en commun d'impliquer des institutions cambodgiennes : présidence du conseil, ministère de la culture. Plus récemment, le poste s'est tourné vers des partenaires indépendants comme des ONG ou des maisons d'édition. Dans tous les cas, la mise en place exige des négociations et la signature de conventions ou de contrats prévoyant les participations respectives, financières, matérielles, techniques ou humaines des deux parties.

Une fois les opérations d'envergure réalisées (restauration d'une aile de la BNC, acheminement du bibliobus), les projets exigent un suivi. Il s'agit souvent pour la partie française de rémunérer un ou plusieurs agents et d'effectuer des acquisitions d'ouvrages¹⁴. Toutefois, il arrive souvent que le manque de relais pris par la partie cambodgienne nécessite davantage d'intervention du côté français. Par exemple, le bureau du livre est régulièrement sollicité par les responsables du bibliobus pour le règlement de certaines dépenses courantes (essence, petites réparations) alors que la direction du livre était en principe chargée de l'entretien ordinaire. De même, à la bibliothèque nationale, tout était théoriquement en place. Or, faute de crédits, aucun relais n'a été pris et le catalogue du fonds restauré stagne depuis trois ans : le bureau du livre s'est résolu à payer une vacataire pour tenter de redresser la situation.

Ces difficultés amènent à remettre en question certains projets, et la visite d'un inspecteur général des bibliothèques devait faire bénéficier le bureau du livre d'un regard expert. La tendance actuelle semble être à la réorientation vers des projets concernant l'édition et la traductions d'ouvrages, l'existence d'une production éditoriale en khmer restant un préalable indispensable à toute politique de promotion de la lecture publique. L'aide à la mise en place d'un réseau de bibliothèques

¹³ Il faut noter qu'à la différence des archives, qui dépendent de la présidence du conseil et donc du premier ministre, les bibliothèques sont la charge du ministère de la culture, beaucoup moins bien doté et considéré. Ce type de paramètres est à prendre en compte.

¹⁴ J'ai ainsi participé à l'élaboration de commandes pour les centres de documentation des ministères, et pour la bibliothèque nationale.

publiques cambodgiennes est toujours une priorité. La direction du livre et de la lecture cambodgienne est un partenaire avide de progrès, mais n'est malheureusement pas soutenue financièrement par son gouvernement. Là encore, la coopération française songe à se tourner vers des partenaires indépendants¹⁵. Lors de mon stage, j'ai rencontré différents types de partenaires en matière de coopération : institutions, ONG ou entreprises privées. Il en ressort que les différentes structures ont certains buts communs qu'elles poursuivent de manières différentes, avec les moyens dont elles disposent. Toutes peuvent être efficaces, toutes peuvent être utiles et ont leur place dans un renouveau de la lecture.

Conclusion

De mon activité au sein de la médiathèque, et de mes visites hors de ses murs, il ressort que la politique du livre menée au Cambodge par l'ambassade de France rejoint, et dépasse, les problématiques classiques rencontrées dans les médiathèques françaises à l'étranger.

Le centre culturel français, et sa médiathèque, sont d'abord une vitrine de la culture française - mission importante dans un pays qui supporte l'héritage douloureux de la colonisation française, et où l'anglophonie a pris le dessus : sans rivalité stérile, il semble que le français ait un rôle à jouer.

Ensuite, la médiathèque du centre culturel français représente une vitrine professionnelle en matière de bibliothèques. Ses bibliothécaires sont au Cambodge d'un niveau inégalé : c'est pour cette raison qu'Olivier JEANDEL a encouragé la reprise en main de l'Association des bibliothécaires cambodgiens par des membres de l'équipe du CCF, afin d'insuffler à la profession le dynamisme dont elle aura besoin pour aider au renouveau de la lecture au Cambodge.

¹⁵ Il est envisagé de s'appuyer sur le travail accompli par l'ONG SIPAR, qui a lancé dans les années 1990 un programme de mise en place de bibliothèques pour enfants ouvertes à tous dans les écoles.

Liste des documents présentés en annexe

- Liste des documents consultés
- Note du ministère des affaires étrangères sur l'écrit et les médiathèques
- Propositions pour une meilleure visibilité de la médiathèque
- Ebauche de guide du lecteur

Liste des documents consultés

Coopération

Accord-cadre de coopération culturelle, scientifique et technique entre le gouvernement du royaume du Cambodge et le gouvernement de la république française, Paris, 10 mai 1994. 7p.

Comptes-rendus des commissions mixtes

- IIIème session de la commission mixte franco-cambodgienne de coopération culturelle, scientifique et technique. Document cadre de partenariat entre le royaume du Cambodge et la république française. Phnom Penh, le 9 mai 2000. 16p.

- Procès-verbal de la 2^{ème} session de la commission mixte franco-cambodgienne de coopération culturelle, scientifique et technique. Paris, 4 juillet 1997. 33p.

« Coopération avec le ministère de la culture et des beaux-arts », *Document préparatoire à la IIIème commission mixte*, réd. par Olivier JEANDEL, avril 2000.

Ministère des Affaires Etrangères, Direction générale de la coopération culturelle et du français, « La coopération pour le livre et l'écrit », *Fiche 3.8.2. La coopération culturelle et l'enseignement du français* (p.8-13).

« Consolider la politique du livre français au Cambodge », rapport de la mission effectuée par Martine Poulain pour le Ministère des Affaires Etrangères du 9 au 13 déc. 1996. 23p., [11] p. d'annexes.

Ambassade de France au Cambodge, « Visite au Cambodge de M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie », 7-10 octobre 1999.

« Attention, le bibliobus arrive avec sa cargaison de fruits...du savoir », *Cambodge Soir*, 9 janv. 2000, p.6

Carasso, Georges, « La coopération linguistique et éducative au Cambodge », sept 1992, 4p.

« National Archives of Cambodia, fourth progress report », Peter Arfanis, 1998-1999, 8p.

Présidence du conseil des ministres, « Catalogue thématique des ouvrages », 1996. Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, « Catalogue thématique des ouvrages », 1999.

Médiathèque. Documents internes.

Organigramme du Centre culturel français du Cambodge

Programmations budgétaires « Ecrit et médiathèques » de 1995 à 2000.

Demandes de subvention au titre du FICRE, du service culturel de l'ambassade au Ministère des affaires étrangères, 1997 à 2000

Bibliothèque du CCF, « Politique d'acquisition », réd. Par Olivier JEANDEL, 1998, 6 p.

"Le livre en fête au CCF", *Cambodge Soir*, 8/10/99, p.8-9

Médiathèques françaises à l'étranger

Ministère des affaires étrangères, direction générale de la coopération internationale et du développement, direction de la coopération culturelle et du français, division de l'écrit et des médiathèques, *L'écrit et les médiathèques*. (Yves Mabin)

MAE, direction générale de la coopération internationale et du développement, bureau des médiathèques, centres de ressources et documents, BPI, « Internet, signets sur la France contemporaine, sélection de sites Web pour le réseau des médiathèques-centres de ressources des établissements culturels français à l'étranger », hors-série n°2 de la revue *Les Médiathèques françaises à l'étranger*, données de mai 1999.

Ministère des affaires étrangères, « 350 documents de synthèse en langue anglaise sur la France contemporaine, bibliographie pour un centre de ressources », *Les Médiathèques françaises à l'étranger*, dossier n°12, juin 1999.

Note du ministère des affaires étrangères sur l'écrit et les médiathèques

**MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Paris, le 27 JUIN 2000

Direction générale de la
coopération internationale
et du développement

Direction de la coopération
culturelle et du français

N° 1868 /CCF/CE

NOTE

L'ECRIT ET LES MEDIATHEQUES

Une politique

Il n'y a pas une mais des politiques de l'Écrit, qui dépendent des pays où elles sont mises en oeuvre, des partenaires avec lesquels nous coopérons. Il y a cependant quelques principes fondamentaux qui, s'appuyant sur une définition de l'Écrit et des objectifs à atteindre, constituent le noyau d'une politique.

L'Écrit, c'est un contenu intellectuel sur un support. Un contenu à lire, qu'il faut faire connaître ; un support qu'il faut utiliser ; à lire, ce qu'il faut organiser.

Les objectifs sont triples :

- Faire connaître en langue française, et si besoin en langue étrangère, qu'en France, dans tous les domaines de la culture, existent des textes écrits par des auteurs vivants ou disparus et dont l'utilité peut être universelle.
- Faire connaître que, dans les pays avec lesquels nous coopérons, existent aussi des textes nécessaires aux lecteurs français.
- Utiliser l'Écrit sur tous ses supports, traditionnels et les plus actuels, dans la mise en oeuvre de notre politique générale de coopération et d'aide au développement.

Le contenu :

Sont concernés :

- . tous les domaines de la culture : littérature, philosophie, arts, sciences humaines, sociales, exactes, sports, loisirs...
- . tous les publics : jeunes, scolaires, universitaires, chercheurs, administration, professionnels de l'Écrit et de toutes spécialités, grand public ;
- . tous les genres : divertissement, connaissance, érudition.

Direction de la coopération culturelle et du français

Division de l'écrit et des médiathèques

Affaires suivie par Yves Mabin/mél : yves.mabin@diplomatie.fr

244 bd. Saint Germain 75303 PARIS 07 SP - Téléphone : 01.43.17.86.88 - Télécopie : 01.43.17.88.83

Les supports :

- . variés : journaux, revues, livres, documents, cédéroms, vidéos, DVD, Internet...
- . nécessaires, ils doivent tous être utilisés en fonction du lieu de lecture et des publics.

La lecture :

- . Les textes doivent être disponibles :
 - en **langue française** pour les lecteurs francophones ou désireux de le devenir,
 - en **langues locales** pour les publics qui ne sont pas en mesure de les connaître en français.
- . Les lieux de lecture sont variés :
 - bibliothèques de **nos établissements culturels** : elles doivent offrir un catalogue correspondant à la demande de leur public mais aussi à notre obligation de lui faire découvrir ce qu'il ignore.
 - bibliothèques **universitaires et de recherche locales** : elles doivent pouvoir proposer les principaux ouvrages d'auteurs français de référence. Nous devons, soit conseiller aux bibliothécaires de les acheter, soit les offrir si les bibliothèques ne peuvent les acquérir.
 - bibliothèques **publiques** : elles doivent pouvoir proposer à leur public, et en particulier aux jeunes lecteurs, des ouvrages rendant compte de la diversité de l'édition française.
 - bibliothèques **spécialisées** : parlementaires, administratives, culturelles (musées, théâtres, opéras, associations, presse, etc...), elles doivent pouvoir disposer des ouvrages de référence indispensables.
 - **lecteurs individuels** : les personnes exerçant une autorité intellectuelle, professionnelle, une influence sur l'opinion (critiques, chroniqueurs, publicistes, etc...) doivent pouvoir disposer des ouvrages d'auteurs français de référence prioritaires, susceptibles de les intéresser.

Des moyens et des méthodes

I - Faire connaître le TEXTE

● **S'informer** : les responsables de nos services et établissements culturels doivent d'abord s'informer eux-mêmes, lire. A cette fin, ils doivent :

- ♦ s'abonner à des revues généralistes d'information nécessaires dans tous les domaines littéraire, artistique et scientifique.

- ♦ ne pas se satisfaire des informations très insuffisantes des quotidiens et des magazines hebdomadaires.

- ♦ ne pas se satisfaire des listes hebdomadaires des "meilleures ventes" ou des choix des émissions de télévision. Se rappeler qu'un succès commercial ou médiatique n'est un signe ni d'excellence ni de médiocrité, mais que l'histoire littéraire donne plus d'exemples de mauvais livres que de bons livres ayant bénéficié d'un succès médiatique et de vente au moment de leur publication.

● Textes en langue française

Tous les documents écrits en toutes disciplines et sur tous supports sont acquis par nos services et établissements culturels sur leur budget annuel :

- ♦ **Abonnements aux journaux et revues** : destinés à tous les lecteurs, les revues sont acquises par abonnement (cf. dépêches circulaires 2447 et 2448 du 24 juin 1999). Le Poste fixe lui-même son crédit-provisionnement, qui figure dans sa programmation générale sur la fiche "Ecrit et Médiathèque - Documentation".

A titre exceptionnel, une partie de ces crédits peut être déléguée pour achat sur place, si l'acheminement des journaux et revues est mauvais ou très lent.

Les commandes reçues par le Département sont traitées par UNIPRESSE.

Chaque année, une dépêche circulaire est adressée aux postes, rappelant la procédure appliquée à ces abonnements et proposant une liste sélective ainsi qu'un catalogue des prix. -

Précision : à partir de 2001, les abonnements à la presse et aux revues spécialisées destinées à l'usage des *services culturels* seront gérés, comme pour tous les services diplomatiques et consulaires, par la **Direction de la Communication et de l'Information**. En revanche, les abonnements à la presse et aux revues spécialisées destinés aux *établissements culturels, centres de ressources et bénéficiaires extérieurs* continueront d'être quant à eux imputés sur l'enveloppe des crédits attribués aux postes par la DGCID, à savoir la fiche DCCF-CCF/CE-2B2-Documentation.

- **Commandes de livres-cédéroms :** les commandes sont adressées à CCF/CE en triple exemplaire avec référence à la fiche projet DCCF/2B2 (nomenclature 2000 susceptible de varier). Chaque exemplaire comprend un récapitulatif financier, un récapitulatif par éditeur, une fiche par éditeur, livres, auteurs et quantité. L'A.D.P.F. nous adresse un avis de traitement de la commande dont il nous revient de renvoyer l'accusé de réception.

- **Achats sur place :** Après accord du Département, une partie des commandes de livres peut être passée sur place auprès des librairies vendant du livre français. Ces achats représentent une forme d'aide à ce réseau de distribution.

Les libraires qui, hors de France, souhaitent créer ou développer un fonds en langue française peuvent demander à bénéficier d'un programme d'aide mis en place par le Centre National du Livre (CNL), qui peut prendre en charge jusqu'à 50 % du prix d'achat des ouvrages.

- **Aide à l'édition locale :** afin de permettre aux lecteurs des pays francophone ne disposant pas de moyens suffisants, d'acheter des livres en langue française au prix d'exportation, les postes peuvent mettre en oeuvre une politique de soutien à l'édition locale pour produire des livres à un prix accessible (voir pages : Coopération lecture publique - Coopération documentaire).

- **Textes en langues locales : Programmes d'Aide à la Publication (P.A.P.)**

On constate que dans plusieurs pays, y compris dans des pays jusqu'alors traducteurs actifs, des textes importants d'auteurs français ne sont pas, dans les langues locales, mis à la disposition du public. Il est apparu qu'en complément des aides à la traduction accordées par les commissions instituées par le ministère de la Culture, il était nécessaire que, dans le cadre général de la politique de diffusion de la culture française à l'étranger dont il a la charge, le ministère des Affaires étrangères mette en oeuvre une politique à long terme de soutien à des éditeurs étrangers qui s'engageraient, eux aussi, dans une politique à long terme de publication d'auteurs français, en priorité du XXe siècle et dans tous les domaines : littéraire, artistique, technique et scientifique.

Pour ce faire, le ministère des Affaires étrangères qui dispose d'un instrument unique, le réseau des services culturels de nos ambassades et de nos établissements culturels à l'étranger, a créé les **Programmes d'aide à la publication (P.A.P.)**.

L'éditeur étranger qui accepte de participer au Programme est le seul décideur de sa politique éditoriale. Il collabore avec nos services pour enrichir ses informations et choisir les textes dont la publication lui paraît nécessaire.

Compte tenu de la variété des pays concernés, des publics, des priorités des éditeurs, des titres choisis, les P.A.P. sont très divers. Leur mise en oeuvre, souple, permet des ajustements s'ils s'imposent.

L'aide accordée est variable elle aussi. Pour assurer une meilleure information des éditeurs et des traducteurs, des livres et des revues leur sont donnés, des invitations à venir en France rencontrer éditeurs et auteurs leur sont accordées. Le soutien financier proprement dit, variable lui aussi, concerne la prise en charge des droits par le Département sur des crédits centraux gérés par l'A.D.P.F., et la prise en charge des frais de traduction, d'impression, la publicité, etc... par nos services culturels (dans leur programmation annuelle avec des crédits le plus souvent gérés par un établissement culturel français).

Pour bien marquer que cette politique conjointe se fait au profit du pays de l'éditeur, le Programme porte le nom d'une personnalité locale, connue pour avoir oeuvré en faveur de la culture

française écrite : Pouchkine en Russie, Fou Lei en Chine, Tagore en Inde, Drummond de Andrade au Brésil, Taha Hussein en Egypte, Torga au Portugal, etc..

De 1990, date de la création du premier P.A.P. avec des éditeurs russes, à 2000, nous avons mis en oeuvre des Programmes avec 65 pays. Ils ont permis la publication de plus de 4 000 titres dans tous les domaines : littéraire, artistique, technique et scientifique.

Dans l'avenir, de tels programmes qui n'existent que si la nécessité s'impose, seront mis en oeuvre avec d'autres éditeurs et dans d'autres pays et en particulier avec certains qui, s'ils poursuivent une activité satisfaisante en faveur de la traduction d'auteurs français, négligent certains domaines dont la diffusion commerciale est plus difficile (théâtre, poésie, sciences sociales, exactes...).

Fondée sur le long terme, cette politique destinée à faire découvrir par tous les lecteurs, quelle que soit la langue qu'ils lisent, les textes importants des auteurs français, en priorité du XXe siècle, sera intensifiée.

II - Faire connaître l'AUTEUR

Faire connaître les auteurs et donc leurs oeuvres dans toutes les disciplines (littérature, philosophie, art, sciences humaines, sociales et exactes) grâce à des missions françaises à l'étranger et à des invitations d'étrangers en France.

- **Missions** : dans sa programmation annuelle, l'Ambassade peut prévoir le financement de missions d'auteurs français.

- ♦ **Qui et pourquoi ?**

Le choix des bénéficiaires d'une mission à l'étranger doit résulter d'un dialogue entre les services et établissements culturels et le Département, s'inscrire dans une politique globale d'information sur la situation de la création et de la recherche contemporaines en France, illustrer et animer les relations entre nos services et établissements culturels et les milieux intellectuels et professionnels locaux concernés par l'écrit : auteurs, éditeurs, traducteurs, bibliothécaires, libraires, universitaires, critiques.

Le choix doit donc tenir compte des circonstances locales : s'il s'agit d'une Foire ou d'un Salon, des auteurs à succès y trouveront naturellement leur place. S'il s'agit de dialoguer avec des milieux spécialisés (département universitaire, sociétés d'auteurs, colloques ou congrès...) il faut avant tout se souvenir que notre mission est de faire connaître et de défendre des oeuvres qui ont quelque chance de durer et de servir à moyen et long terme de références dans les domaines qu'elles illustrent. En conséquence, ne pas s'interdire les auteurs à succès mais se méfier des célébrations volatiles, défendre les textes et les auteurs qui, peu ou pas médiatisés, ont sans doute plus de chance de s'inscrire durablement dans l'histoire littéraire et scientifique française.

Ne pas oublier que, parallèlement à des initiatives à caractère privé qui peuvent avoir des stratégies à rentabilité immédiate en fondant leurs opérations sur les succès du moment, le service public se doit de révéler ce qui comptera et ce qui est encore peu ou mal connu.

- ♦ **Procédure de gestion des missions d'auteurs** : depuis le 1er janvier 2000, les avis de mission établis par les services de coopération et d'action culturelle, sont adressés directement à EGIDE (28 rue de la Grange-aux-Belles, 75010 Paris) avec une ampliation au service sectoriel de la DGCJD avec lequel le poste s'est concerté pour le choix du missionnaire et la définition du contenu de la mission. Ces missions sont réalisées par des auteurs (tous les domaines culturels, artistique et scientifique) ou des professionnels des métiers du livre (éditeurs, traducteurs, libraires, bibliothécaires).

- ♦ **Missions Stendhal** : cas particulier de missions d'auteurs français. Créées en 1989, elles sont accordées par un jury renouvelé chaque année à des auteurs vivant en France et qui souhaitent effectuer un séjour à l'étranger pour réaliser un projet d'écriture. En échange, nos services et établissements culturels peuvent solliciter leur concours pour participer aux activités qu'ils organisent localement. Ces missions sont financées par le Département sur ses crédits centraux.

● **Invitations :**

♦ **Qui ?**

L'Ambassade peut inscrire dans son budget annuel la prise en charge d'invitations en France de personnalités de l'Écrit, appartenant aux mêmes "milieux" que celles envoyées en mission.

♦ **Pourquoi ?**

Ces invitations sont destinées, s'il s'agit d'auteurs, à faire connaître par ces milieux français l'oeuvre d'un auteur étranger.

♦ **Procédure de mise en place des invitations**

L'avis d'invitation et la fiche de renseignements doivent être transmis au plus tard un mois avant la date d'arrivée souhaitée de l'invité, simultanément au service sectoriel concerné de la DGCID et à EGIDE. Egide est compétent pour l'élaboration du programme de visite en France. Cependant il appartient au poste, en concertation le cas échéant avec le service sectoriel, d'indiquer précisément à Egide le contexte et les objectifs du séjour ainsi que les domaines d'intérêt et les souhaits de l'invité.

♦ **Personnalités de l'Écrit autres que les auteurs**

Hormis les auteurs au sens large du terme (à savoir les créateurs, mais aussi les spécialistes des oeuvres : critiques, universitaires, etc...), peuvent aussi bénéficier de mission ou d'invitation des personnalités exerçant une fonction dans les métiers de l'Écrit : éditeurs, traducteurs, bibliothécaires, libraires.... Ces missions et invitations sont alors destinées à créer ou à développer des relations interprofessionnelles pour mettre en oeuvre coopération, aide au développement, partenariat.

III - Le LECTEUR

● **Bibliothèques-Médiathèques françaises :**

♦ **Le personnel :** une médiathèque ne peut être gérée sans personnel qualifié.

La formation du personnel est indispensable. Un séminaire annuel est organisé par la Division de l'Écrit et des médiathèques au moment du Salon du livre pour les médiathécaires détachés. Des stages de formations de base et de perfectionnement et une formation à distance sont organisés pour les personnel de bibliothèque recrutés locaux.

♦ **Le fonds :** il est composé de documents multimédia dont le nombre ne doit pas être inférieur en principe à 3000 unités (norme minimale fixée par l'UNESCO).

La politique documentaire, qui fait l'objet d'un document écrit, est définie en fonction des orientations du département et du contexte local. Se référer aux *Dossiers des médiathèques françaises à l'étranger* sur la question.

♦ **Le lieu :** une médiathèque-centre de ressources doit disposer d'une surface minimum de 100 m². Ce lieu doit être convivial, équipé et animé à l'image des médiathèques publiques d'information que l'on connaît en France.

♦ **Centres de ressources sur la France contemporaine :**

Principe : mis en place depuis 1995, les « centres de ressources sur la France contemporaine » ont pour mission de mettre en valeur les pôles d'excellence de la France dans tous les secteurs en tâchant de lutter contre les clichés et les idées reçues.

Aux fonctions habituelles des médiathèques (consultation sur place et prêt à domicile de documents), vient s'ajouter la mission essentielle de fournir une information en temps réel sur la France, à l'aide de documents actualisés et des technologies nouvelles en liaison avec l'ensemble des services français présents dans le pays.

Conçu pour jouer un rôle fédérateur, les Centres de ressources sont à la confluence des missions d'information de chacun des autres services du poste.

Ficre : Le Fonds d'Intervention pour les Centres de Ressources (FICRE) est un fonds spécial destiné à aider à la création, au développement et à l'équipement de ces centres de ressources, ainsi qu'à la formation des personnels. Ce fonds permet également l'édition des *Dossiers des Médiathèques françaises à l'étranger*, publications destinées au réseau.

• Bibliothèques-Médiathèques étrangères : Coopération lecture publique.

Des actions de coopération et de partenariat avec les bibliothèques étrangères doivent être menées de manière ponctuelle et régulière. Un véritable réseau d'échanges et de travaux communs (organisation de séminaires, participation à des conférences internationales, accueils de stagiaires etc..) peut être ainsi créé.

• Coopération documentaire :

♦ Aide à l'édition locale :

- formation : des stages de formation professionnelle aux divers métiers du livre et en particulier à l'édition, à la distribution, à la traduction, peuvent être organisés par le Département et les postes et financés sur l'enveloppe du poste.


- soutien aux relations interprofessionnelles : le poste en accord avec le Département peut organiser et financer des missions et des invitations de courte durée (maximum 2 mois) pour permettre aux éditeurs français et étrangers de se connaître, de connaître leurs catalogues respectifs, d'organiser des relations interprofessionnelles (voir supra).

Ces relations interprofessionnelles, en particulier avec les pays de la ZSP et plus précisément avec les pays francophones, ont pour objet de mettre en oeuvre une politique de co-édition afin que des ouvrages indispensables puissent être proposés aux acheteurs de ces pays à des prix correspondant à leurs moyens limités. Tous les publics sont concernés : jeunesse, universitaire, grand public...

Ce soutien à la co-édition est une des priorités de la politique de coopération et d'aide au développement du Département dans le domaine de l'Écrit. Ce soutien concerne l'achat des droits, la participation de professionnels étrangers à la production des ouvrages, l'aide à la publication locale proprement dite ou au tirage complémentaire d'ouvrages publiés en France, etc...

♦ Soutien aux infrastructures locales chargées de la Documentation.

Les bibliothèques françaises à l'étranger, qu'elles soient situées auprès d'un Centre culturel, d'un Institut, d'une Alliance française, sont parties prenantes de la politique de l'écrit et des médiathèques du Département et de la politique culturelle du poste. Ces politiques comprennent également des actions de coopération documentaire en direction de l'environnement documentaire local, dans lequel elles sont immergées et avec lesquelles, par diverses actions de partenariat, elles entretiennent des relations constantes : informations sur leurs fonds documentaires et leurs publics réciproques ; organisation de formations communes ; dans certains cas, comme souvent dans les pays de la ZSP, conseils en ingénierie documentaire ; productions ou expositions ou animations documentaires communes etc... Ces actions, lorsqu'elles sont modestes, doivent être programmées sur le budget du poste : lorsqu'elles prennent une certaine dimension, elles peuvent intégrer le cas échéant des projets du FSP "Etat", "Inter-Etats" (gestion par les postes), ou Intérêt général (gestion par l'administration centrale).


Yves MABIN
Chef de la Division de l'Écrit
et des Médiathèques

Propositions pour une meilleure visibilité de la médiathèque

- La visibilité passe d'abord par la mise en place d'une signalétique appropriée, qui indiquerait où se trouvent la vidéothèque-audiothèque, la salle informatique, et la bibliothèque, comme faisant partie d'un tout malgré leur éparpillement. Il serait bon de rendre possible l'inscription à la médiathèque dès la banque d'accueil du rez-de-chaussée.

- D'autres aménagements peuvent être envisagés, qui impliquent le dégagement dans le hall d'un espace réservé à la bibliothèque : une "salle d'actualité" proposerait la presse quotidienne, mais exigerait de délimiter un espace un peu isolé. Et pourquoi pas, installer une « cafète » ? Un nombre limité d'ouvrages pourrait y être déposé, comme vitrine de la bibliothèque : par exemple, une partie du fonds Cambodge, à savoir les romans, ouvrages les moins précieux (ce qui libérerait de l'espace à l'étage pour les BD) ; des sélections temporaires d'ouvrages et articles de journaux, sur des thèmes d'actualité par exemple. On pourrait ensuite envisager d'installer, selon les possibilités : de quoi diffuser de la musique (CD extraits du fonds de l'audiothèque, nouveautés) ? un poste informatique présentant un cédérom, ou une sélection de sites Internet à partir de la page d'accueil du site de la bibliothèque ?

- Certains obstacles et inconvénients se présentent cependant contre ces propositions : l'expérience d'une salle d'actualité avait été tentée voilà plusieurs années, apparemment sans succès : notamment parce que le lieu n'est pas suffisamment calme, en partie à cause de la télévision. Par ailleurs, l'aménagement d'un espace isolé empiéterait sur l'espace d'exposition situé dans le hall, ce que tolérerait difficilement le directeur de l'action culturelle : il est impossible d'ignorer les vœux des autres responsables du centre. Le libraire, également installé dans le hall, serait mécontent de la concurrence. Cela dit, prêt et achat sont complémentaires, et l'exposition d'ouvrages avec la possibilité de les consulter ou de les emprunter peut être une incitation à un achat ultérieur. Enfin, le hall est un lieu très ouvert sur l'extérieur (et à la poussière), d'où la difficulté d'installer des équipements précieux. Ces obstacles ne sont cependant pas insurmontables. Et le fait que la médiathèque s'inscrive dans le cadre plus large du centre culturel est certes une contrainte, mais peut aussi être un atout.

- Or, on note d'une manière générale un manque d'intégration des différentes activités du centre. Les responsabilités de chacun sont assez lourdes, et le temps manque : malgré une bonne entente, le travail tend à rester cloisonné. Il faudrait arriver à établir de manière plus visible le lien entre les différentes activités du centre : d'abord en proposant un livret d'information du CCF, et un programme de ses cours, et de ses activités, adoptant la même charte graphique que le guide du lecteur de la Médiathèque (la même que le site Internet) ; ensuite en renvoyant le public de chacune des activités sur une autre, en lui proposant des conditions d'accès privilégiées (ce qui est déjà fait en partie) ; d'une manière générale, en améliorant la promotion du centre et de sa médiathèque (indiquer son existence dans la presse locale, au-delà de l'annonce des séances de cinéma, rendre l'affichage plus attractif, signaler l'existence de la Médiathèque dans d'autres lieux fréquentés par un public potentiel).

Ebauche de guide du lecteur

Votre médiathèque vous propose

une bibliothèque "adultes",

au deuxième étage, contenant, sur 200m², 15 000 documents sur tous supports, équipés électroniquement contre le vol : des livres et des journaux, mais aussi 100 cédéroms et des documentaires vidéo. Vous disposez de 70 places assises, dont 17 chauffeuses, pour consulter ces documents, parmi lesquels vous trouverez par exemple :

- Un riche fonds d'ouvrages sur le Cambodge, ainsi qu'une sélection de livres en khmer
- Un centre de ressources sur la France contemporaine: tout ce que vous souhaitez ou avez besoin de savoir sur la France d'aujourd'hui

une vidéothèque-audiothèque,

au rez-de-chaussée, qui contient, sur 75 m²,

- une collection de 2500 vidéocassettes : fictions françaises et étrangères, documentaires, jeune public, que vous pourrez visionner sur les 11 téléviseurs et magnétoscopes disponibles dans la salle adjacente
- 700 CD audio, dont une conséquente collection de chanson française, que vous pourrez écouter sur place grâce aux sept baladeurs mis à votre disposition

une salle informatique,

au rez-de-chaussée, qui vous offre

- Un accès à Internet, pour bientôt
- Des formations à l'utilisation d'Internet

Comment bénéficiaire de nos services ?

L'accès à la médiathèque est libre et ouvert à tout public. Vous pouvez consulter sur place les documents sans aucune formalité.

En revanche, pour emprunter des livres, vidéos, cédéroms ou CD audio, il vous faudra devenir membre du CCF/vous inscrire à la médiathèque.

Tarifs d'inscription

	Formule bibliothèque	Formule médiathèque
Pour tous	10 USD	30 USD
Etudiants et professeurs du CCF	gratuit	10 USD
Etudiants et professeurs hors CCF	5 USD	10 USD

Une caution de 20 USD est exigée pour tout emprunt de cédérom

Avec la carte

vous pourrez emprunter des documents : livres et cédéroms avec la formule bibliothèque, livres, cédéroms, cassettes vidéo et CD audio avec la formule médiathèque
vous pourrez bénéficier des services (payants) de la salle informatique

Heures d'ouverture

Lundi : de 14h à 19h

Mardi au samedi : de 8h30 à 11h30 et de 14h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 8h30 à 11h30

Fermé le lundi matin et le dimanche après-midi

Fermetures annuelles

La bibliothèque est fermée à l'occasion de certains jours fériés. N'hésitez pas à demander plus de renseignements

Comment emprunter ?

Pour pouvoir emprunter des livres, vous devez vous inscrire à la bibliothèque.

Vous pouvez obtenir votre carte au bureau de prêt de la bibliothèque :

pour vous inscrire, vous aurez besoin de deux photos d'identité, et vous remplirez un formulaire

La carte de bibliothèque est strictement personnelle.

Vous êtes responsable des ouvrages empruntés.

Combien d'ouvrages ?

Formule bibliothèque

4 livres

1 cédérom

Formule médiathèque

En plus des livres,

2 CD

2 vidéos

Pour combien de temps ?

Les livres sont prêtés pour 2 semaines

Les cédéroms, CD audio, et vidéocassettes sont prêtés pour 1 semaine

(Une caution de 20 USD est exigée pour tout emprunt de cédérom)

Pour emprunter

Présentez les documents, accompagnés de votre carte, au bureau d'accueil. A la bibliothèque, le bibliothécaire vous remettra vos documents après les portiques du système de détection, afin d'éviter la sonnerie.

Renouvellement et réservation

La prolongation du prêt est possible pour les livres, à condition que le titre n'ait pas été réclamé par d'autre lecteurs. Vous devrez dans tous les cas rapporter les livres dans un premier temps.

Vous pouvez réserver des ouvrages empruntés par d'autres lecteurs.

A consulter sur place uniquement :

Les journaux et ouvrages de référence (dictionnaires et encyclopédies) ne peuvent en aucun cas être empruntés

Les livres munis d'une étiquette rouge, ouvrages épuisés ou onéreux, sont exclus du prêt. Toute demande d'emprunt de ces documents doit être adressée au responsable.

Retards

Si vous ne rapportez pas vos documents en temps voulu, vous ne pourrez en emprunter d'autres.

Un retard de plus d'un mois annule pour une durée d'un an l'inscription à la bibliothèque.

Vous vous engagez à prendre soin des documents et à les restituer en bon état. Tout document perdu ou détérioré devra être remboursé. Dans le cas des cédéroms, la caution versée sera conservée par l'établissement.

Trouver un document

2^{ème} étage. La bibliothèque adultes

Sur la droite, en entrant,

- le Centre de ressources sur la France : des annuaires et ouvrages généraux sur la France, des cédéroms et bases de données, la documentation du "Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse" (CIDJ) sur les études et métiers en France.
- Tous les dictionnaires, encyclopédies et atlas indispensables à vos études et recherches

Au centre,

- la Fiction : bandes dessinées, romans, romans policiers, romans d'Asie et du Cambodge
- le Fonds Cambodge et Asie, avec aussi nos collections sur le bouddhisme et autres religions asiatiques

Au fond à gauche,

- l'espace périodiques : à côté des chauffeuses, les journaux et magazines français (50 abonnements), dont les derniers numéros sont exposés

enfin,

- les Documentaires sont répartis dans l'ensemble de la pièce. Repérez leur emplacement grâce aux titres placés au-dessus des rayonnages.

Les ouvrages sont rangés selon la classification décimale universelle (CDU)

Les ouvrages de référence, consultables uniquement sur place, portent une étiquette rouge

Il existe un catalogue informatisé des collections. Adressez-vous à un bibliothécaire.

N'hésitez pas à interroger les bibliothécaires pour tout renseignement

Rez-de-chaussée.

La vidéothèque-audiothèque :

les vidéocassettes sont classées par genre (documentaire ou fiction), puis, pour les fictions, par pays, et par ordre alphabétique de réalisateur.

Dans la salle adjacente, magnétoscopes et téléviseurs permettant de visionner les films

La salle informatique

Des règles élémentaires de savoir-vivre doivent être respectées dans une médiathèque : évitez de troubler le calme du lieu, n'introduisez pas de boissons ou de nourriture, ne fumez pas.

Nous vous remercions de prendre soin des livres et autres documents.

Tout lecteur surpris en flagrant délit de vol sera exclu.

Vous pouvez conserver vos affaires personnelles avec vous : vous en êtes les seuls responsables.